

N° : DP 20/84

DECISION DU PRESIDENT

ADHESION A L'ASSOCIATION «RIVAGES DE FRANCE» - ANNEE 2020

Le Président de la Métropole

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU les conventions de gestion entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et le Conservatoire du littoral des sites des Salins d'Hyères, des marais satellites au salin Pesquiers, de la pinède des Pesquiers, des terrains de la Presqu'île de Giens, du massif de la Colle Noire, du Bois de Courbebaisse et du Domaine de Fabrégas,

VU l'avis favorable porté par la Commission Environnement du 10 février 2020,

CONSIDERANT que les actions de l'association « Rivages de France », qui regroupe les gestionnaires d'espaces naturels littoraux, et qui participe aux côtés du Conservatoire du Littoral à la protection des rivages marins et lacustres, s'inscrivent dans les objectifs de la Métropole,

CONSIDERANT que l'adhésion à cette association permettra d'intégrer un réseau de représentation, de compétences et de savoir-faire spécifiques,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ADHERER à l'association « Rivages de France » pour un montant de 2 000 euros, pour l'année 2020.

ARTICLE 2

DE DIRE que cette dépense sera engagée sur le budget 2020 en section Fonctionnement – Fonction 76 / Environnement– Opération 232/ participation aux projets environnementaux – Article 6281/Concours divers (cotisation).

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **16 AVR. 2020**

Hubert FALCO



Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

La Rochelle, le 7 janvier 2020

Hubert FALCO
Président
Métropole Toulon Provence
Méditerranée
107 Boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 TOULON CEDEX 9

OBJET : renouvellement de votre adhésion 2020 à Rivages de France

Monsieur le Président,

Élections municipales, donc d'arrivée de nouveaux élus à informer et fidéliser ; célébration de nos 30 ans et projection dans les 30 ans à suivre : **l'année 2020, qu'au nom de Rivages de France je souhaite la meilleure à chacune et chacun d'entre vous, sera ponctuée d'événements importants** pour notre association et pour l'ensemble des acteurs de la préservation de l'environnement littoral et lacustre.

Nous poursuivons nos travaux lancés depuis plusieurs années sur des thèmes à fort enjeu : le financement de la gestion, l'adaptation au changement climatique, la gestion des plages, la dynamique citoyenne, la gestion du sentier du littoral. Ces actions se concrétisent par l'organisation de rencontres, de formations, pour favoriser vos échanges d'expériences, faire remonter vos attentes et nous en saisir toujours mieux, par le portage politique de vos enjeux, la mise en œuvre de services exclusifs, la création de guides pratiques, le développement de notre communication numérique.

En 2019, nous avons notamment édité notre nouveau guide « La gestion du sentier du littoral : retours d'expériences et 10 propositions . Issu d'une enquête nationale à laquelle nombre de nos membres ont participé, il rend compte notamment de la complexité administrative-juridique-technique-financière de la gestion des sentiers. Joint à ce courrier, il est également téléchargeable sur notre site internet www.rivagesdefrance.org.

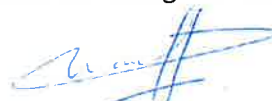
Par ailleurs, Rivages de France est, avec les autres grands réseaux (RGSF, RRNF, FPNR), un des vecteurs de transmission de propositions, ensuite débattues au sein de la Conférence des Aires Protégées (CAP) à l'Office français de la biodiversité. En tant que président de Rivages de France, je représente d'ailleurs les gestionnaires d'espaces naturels littoraux au sein de la CAP, dont le rôle s'avère toujours plus stratégique au regard de nouvelles perspectives : Rivages de France va ainsi contribuer à l'élaboration de la stratégie visant à **porter à 30 % la part des aires marines et terrestres protégées**.

Si Rivages de France assoit sa légitimité et est présente là où il faut, c'est qu'elle fait ce qu'il faut face aux enjeux de gestion, de protection, de valorisation des espaces naturels littoraux et lacustres, dans un très problématique contexte de changement climatique, d'érosion et de risques côtiers, d'accroissement des surfaces à gérer... avec des moyens limités mais une indéfectible volonté !

Notre dense vie institutionnelle, nos actions thématiques, nos rencontres régionales, nos services et partenariats inédits, participent de cette dynamique très soutenue en 2019, qui se renforcera encore en 2020. Dans cette optique, **je vous invite dès-à-présent à régler votre cotisation 2020 à Rivages de France**. Une facture est annexée à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.

Didier Réault
Président de Rivages de France



Facture

ASSOCIATION RIVAGES DE FRANCE
4 Place Bernard Moitessier
17000 La Rochelle

Tél : 05 46 37 45 02
contact@rivagesdefrance.org

Adhérent - Métropole Toulon Provence Méditerranée
Hubert FALCO
107 Boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041
83041 TOULON CEDEX 9

N°	Date	Références
FA0096	06 Janvier 2020	2020-01-96

Réf.	Désignation	Qté.	Prix	Total
Adh8.2020	COTISATION 2020 - Communes, EPCI-intercommunalités (> 100 000 hab)	1	2000.00	2000.00

Total	Acompte	Net à payer
2000.00	0.00	2000.00

Moyen de paiement : Par Virement	Echéance : A réception de facture	Montants en : EUR
----------------------------------	-----------------------------------	-------------------

Coordonnées bancaires :
Nom du compte : Rivages de France
Crédit Mutuel 40 av. du 6 juin 14000 CAEN
RIB 10278 02101 00040884945 91
IBAN FR76 1027 8021 0100 0408 8494 591
BIC CMCIFR2A